

L'Ovaille 1584 désigné Vin du Conseil d'Etat en 2012

Chaque année, le gouvernement choisira un Grand Cru du canton. Le vainqueur sera servi lors des événements officiels

Patrice Genet

«C'est un chasselas typique: long en bouche, riche. Il irait parfaitement avec du poisson ou avec des fromages tels qu'un L'Étivaz ou un brie au lait cru.» Souriant sous le soleil qui inonde le vignoble chablaisien à l'heure de l'apéro, le conseiller d'Etat Philippe Leuba ne tarit pas d'éloges sur l'Ovaille 1584.

Produit sur les hauteurs d'Yvorne par les caves Hammel à Rolle, ce cépage – l'un des douze Premiers Grands Crus du canton sélectionnés par l'Office des vins vaudois (OVV) – a été désigné officiellement hier Vin du Conseil d'Etat pour l'année 2012. Jusqu'au 30 juin 2013, il sera servi aux hôtes du gouvernement vaudois lors de manifestations officielles. Ce sont les conseillers d'Etat eux-mêmes qui ont procédé à la désignation du lauréat à la suite d'une dégustation à l'aveugle, effectuée sous contrôle de l'OVV.

Une opération annuelle

L'opération sera renouvelée chaque année. Cette tradition, nouvellement créée, visera à souligner, selon les mots mêmes de Philippe Leuba, «la reconnaissance du Conseil d'Etat pour la qualité des vins vaudois et le travail des vignerons. Il faut populariser ces produits, qui plaisent et méritent cent fois d'être promus.»

L'initiative est saluée par la profession à l'heure où les vins vaudois traversent une période difficile. «Depuis quelques années, nous constatons un réel effort de la part de l'Etat pour soutenir la branche vitivinicole, maillon essentiel de notre identité vaudoise», relève ainsi Charles Rolaz, copropriétaire des caves Hammel.

Forme de reconnaissance collective vis-à-vis de la production cantonale, le choix d'un Vin du Conseil d'Etat est aussi une forme de reconnaissance individuelle du travail accompli sur les domaines retenus. Le vin lauréat se verra décoré d'une collerette durant son année de «régne». Le Vuarnéran Marc Hüttenmoser, chef de culture exploitant le domaine désigné, ne cache pas une certaine fierté: «Une telle distinction fait plaisir. C'est une belle récompense pour notre travail de tous les jours.»

Et cette récompense doit se mériter, les vins présentés à la Commission des Premiers Grands



Marc Hüttenmoser (des caves Hammel) trinque avec Philippe Leuba (à droite).

CHANTAL DERVEY

Issu d'un désastre

Le 4 mars 1584, un gigantesque éboulement dû à des tremblements de terre ensevelissait le village d'Yvorne. C'est sur le cône de déjection qui en résulta que prit forme le vignoble de l'Ovaille (du vieux français «oraille» signifiant désastre, catastrophe, ravage). Aujourd'hui, le vignoble est pour moitié propriété de la famille Deladoey (Domaine de l'Ovaille) et pour l'autre en mains des caves Hammel à Rolle, productrices de l'Ovaille 1584, le vin de l'année du Conseil d'Etat. Ce Grand Cru, Fabio Penta, œnologue, le définit par «des arômes très floraux, puis d'autres de pêche de vigne et de pêche blanche. En bouche, vous avez un petit côté noisette qui revient, avec une grosse minéralité due au terroir.»

Chef de culture pour le compte d'Hammel - maison créée en 1947 et aujourd'hui propriétaire de huit domaines sur La Côte et dans le Chablais -, le Vuarnéran Marc Hüttenmoser procédera cet automne à ses vingtièmes vendanges sur le vignoble de l'Ovaille. Cette vigne, il la qualifie de peu généreuse en quantité, ce qui, pour lui, apporte déjà une connotation qualitative. Ses caractéristiques? «Une exposition sud, un terrain calcaire, avec peu d'argile. Conséquence des éboulements, il y a énormément de cailloux, et des terres très profondes. Une profondeur qui fait que ces vignes n'ont jamais soif.» Au contraire du Conseil d'Etat? Charles Rollaz, copropriétaire des caves Hammel, n'a pas su nous le dire: «Nous avons réservé quelques centaines de bouteilles pour le gouvernement...»

Crus de l'OVV devant répondre à des critères stricts (teneur en sucre, âge minimum de la vigne, récolte, rendements, etc.): «Le propriétaire est tenu de sacrifier la quantité produite au profit de la qualité», souligne Pierre Keller, président de l'OVV. Et je crois que c'est ça, l'avenir du vin vaudois.»

«Initiative fabuleuse»

Enthousiaste, ce dernier ne manque pas de tresser des lauriers à un Philippe Leuba très attaché au monde viticole: «Cette initiative est fabuleuse. Des gens diront

sans doute: «Quelle prétention, ils se font un vin à eux!» Mais les personnes plus intelligentes diront: «Enfin un conseiller d'Etat qui s'occupe aussi des produits fantastiques faits dans ce pays.»

Il précise encore que l'Office des vins vaudois a contribué à l'opération, se chargeant notamment de la communication relative à l'événement: «Toute la promotion autour de ces Grands Crus se fait à la fois en français et en allemand. Un voyage en Suisse allemande est d'ailleurs prévu en novembre.»

Une tradition bien neuve

L'Etat de Vaud n'a aucune habitude ancienne des distinctions. Loin de la tradition française friande de médailles ou de celle des pays à régimes aristocratiques qui distribuent honneurs et titres, le Canton a longtemps fait preuve de retenue en matière de récompenses. Ainsi le voulaient une culture de la discrétion et une méfiance atavique à l'égard de tout ce qui brille. Elles ne sont plus de mise: Vaud se dote progressivement d'un arsenal de récompenses symboliques, accompagnées ou non d'une somme d'argent. Parfois, le Conseil d'Etat délègue à des spécialistes le choix des récipiendaires; parfois il les désigne lui-même.

Vaud commence par soutenir discrètement des prix voulus par d'autres. C'est ainsi qu'il contribue à la Distinction vaudoise d'architecture créée en 1984 par les associations de professionnels. Ce prix deviendra romand par la suite. La culture ouvre vraiment les

feux en 1987. La Fondation vaudoise pour la culture instaure une série de distinctions: Grand Prix, Prix Culturels Vaudois, Prix de l'Eveil. Douze ans plus tard, en 1999, sont mis sur pied les Mérites sportifs, qui distribuent des trophées à des espoirs, à des sportifs, à des équipes ou à des clubs.

A partir de 2007, la machine à distinctions s'emballa. Cette année apparaît le Prix mobilité d'entreprise, qui encourage les sociétés et les collectivités à se doter de plans de mobilité. Il sera élargi à la Suisse occidentale. En 2008 naît le Mérite cantonal vaudois, récompensant des personnalités qui ont contribué au rayonnement du canton. En 2009, la Chambre consultative des immigrés crée le Prix du Milieu du monde, destiné à honorer ceux qui contribuent à la compréhension mutuelle entre Vaudois et étrangers établis dans le canton. La création du Vin du Conseil d'Etat s'inscrit dans cette évolution des mentalités. J.F.D.